

PROCEDE D'EVALUATION

La formation débutera par une évaluation d'une durée de 1 h .

Cette évaluation permettra de déterminer un programme de formation ainsi qu'un volume d'heure et aboutira sur un contrat chiffré.

Pendant cette durée l'élève sera évalué sur :

- Ses expériences
- Ses connaissances du véhicule
- Ses connaissances du code de la route
- Ses motivations
- Sa vue

Cette évaluation se déroulera avec un enseignant de la conduite. Tout d'abord sous forme de discussion/questions. Puis se poursuivra en voiture pour la partie dynamique.

2.2 Enjeux et déroulement de la formation/ conditions de passage aux examens

Categorie B/AAC/CS

1 - les enjeux.

Le principal enjeu de la formation est de faire en sorte que le conducteur ai une conduite responsable, en adoptant une conduite sure, un respect des autres usagers surtout les plus vulnérables, et un respect de l'environnement.

La formation doit permettre au futur conducteur :

- de connaitre les facteurs de risque
- avoir des notions sur l'accidentologie
- de connaitre ses compétences et ses limites
- prendre en compte le comportement des autres usagers
- comprendre les risques liés à l'influence de l'entourage

La formation permet :

- de maitriser son véhicule en toutes circonstances
- connaitre son véhicule
- connaitre les règles de circulation
- analyser l'environnement
- adopter une conduite responsable et écoresponsable
- faire face aux situations d'urgence

2 - le déroulement de la formation

Le début de la formation commence par l'acquisition des règles du code de la route.

Dans un premier temps un enseignant anime des cours sur un thème spécifique (panneau, stationnement...) et de sécurité routière. Puis des tests sont mis en place pour évaluer leur progression. Les élèves ont également à leur disposition un accès internet pour travailler de chez eux.

Après un suivi régulier de sa progression et si l'élève se sent prêt une date d'examen est proposée. Une fois inscrit à l'examen, il s'y rend par ses propres moyens.

Ensuite la formation se poursuit en voiture avec les différents enseignants de la conduite de l'auto-école.

Différentes compétences seront travaillées (maîtrise trajectoire, manipulation boîte de vitesses, application du code en conduite...). Des explications, des exemples et des démonstrations seront apportés à l'élève conducteur pour une bonne compréhension.

A la fin de chaque séance un bilan est effectué afin que l'élève puisse s'autoévaluer sur la ou les compétences travaillées et permettre à l'enseignant de mettre en avant la progression et les axes d'amélioration.

Chaque séance se déroule quasiment de la même manière jusqu'à l'acquisition et la maîtrise de toutes les compétences requises.

3- Condition de passage des épreuves de l'examen

Pour l'obtention du permis de conduire, 2 épreuves sont obligatoires :

- l'examen théorique du code de la route.

En début de formation, après avoir suivi les différents cours théoriques et lorsque les connaissances sont acquises, une date d'examen est proposée au candidat.

Il devra se rendre seul au lieu d'examen muni de sa pièce d'identité et de sa convocation. Il devra être présent environ 15 minutes avant l'heure annoncée. L'épreuve dure environ 30 minutes. Au court de la journée le candidat reçoit le résultat de son examen.

- l'examen pratique de conduite.

En fin de formation, l'enseignant et l'élève font 1 bilan de conduite ensemble. Ce bilan permet de déterminer si les compétences demandées pendant la formation sont acquises et comprises. Il permet également de faire le point sur le ressenti de l'élève (stress nervosité lié à l'examen). Ensuite une date d'examen est proposée à l'élève.

L'élève se rend à l'auto-école, puis sera accompagné par un enseignant au lieu de l'épreuve pratique. L'examen se déroule avec les véhicules de l'auto-école.

L'épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de conduire seul sans mettre sa sécurité en danger ni celles des autres usagers.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'inspecteur précisera au candidat ce qu'il doit faire pendant cette épreuve :

- réaliser un parcours (agglomération, campagne...)
- suivre un itinéraire de manière autonome pendant environ 5 minutes.
- réaliser 1 manœuvre (rangement bataille, créneau, demi-tour...)
- procéder à la vérification d'un élément technique du véhicule (intérieur ou extérieur), répondre à une question en lien à la sécurité routière et une question sur les premiers secours.
- appliquer les règles du code de la route.

- adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de la limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises. Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle le bilan de compétence dans une grille d'évaluation. Le certificat d'examen du permis de conduire(CEPC), sur lequel est noté le résultat, sera envoyé au candidat soit par courrier soit téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

Ci-joint modèle du bilan de compétence

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____
 (suspense)

 (autres spécificités)

Candidat

Nom : _____
 Prénom(s) : _____

 Catégorie : A

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité								1
Sous-totaux			3	6	9	0,5	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			0					
Courtoisie			0					
Total général					20			

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

- (1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
 (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Catégorie BE/B96

1 - les enjeux.

Le principal enjeu de la formation est de faire en sorte que le conducteur ai une conduite responsable, en adoptant une conduite sure, un respect des autres usagers surtout les plus vulnérables, et un respect de l'environnement.

La formation doit permettre au futur conducteur :

- de connaitre les facteurs de risque
- avoir des notions sur l'accidentologie
- de connaitre ses compétences et ses limites
- prendre en compte le comportement des autres usagers
- comprendre les risques liés à l'influence de l'entourage

La formation permet :

- de maitriser son ensemble de véhicule (voiture + remorque) en toutes circonstances
- connaitre son véhicule et les caractéristiques liés à son ensemble de véhicule
- connaitre les règles de circulation
- analyser l'environnement
- adopter une conduite responsable et écoresponsable
- faire face aux situations d'urgence

2 - le déroulement de la formation

(A noter : si la validité du code de l'élève a dépassé 5 ans, il aura l'obligation de repasser l'examen du code de la route)

Le début de la formation commence par l'acquisition des règles relatives à la conduite d'un ensemble de véhicule.

Dans un premier temps l'enseignant attitré à la formation BE anime des cours théoriques sur des thèmes spécifiques (documents de bord, transport de marchandises, poids) répartis sur plusieurs journées. Pour travailler de chez eux, les élèves ont à leur disposition un fascicule regroupant les différents thèmes.

Ensuite la formation se poursuit avec la partie pratique grâce au véhicule et à la remorque de l'auto-école.

La partie hors circulation se compose d'une partie socle et d'une partie maniement de l'ensemble de véhicule.

La partie circulation sur route, pour travailler différentes compétences (maîtrise trajectoire, manipulation de l'ensemble des véhicules, application du code en conduite...). Des explications, des exemples et des démonstrations seront apportés à l'élève conducteur pour une bonne compréhension.

A la fin de chaque séance un bilan est effectué afin que l'élève puisse s'autoévaluer sur la ou les compétences travaillées et permettre à l'enseignant de mettre en avant la progression et les axes d'amélioration. Afin que le bilan soit le plus complet possible la partie pratique et la partie théorique sont en alternance.

3 Condition de passage des épreuves de l'examen

Pour l'obtention du permis de conduire BE, 2 épreuves sont obligatoires : En fin de formation, l'enseignant et l'élève font 1 bilan de conduite ensemble. Ce bilan permet de déterminer si les compétences demandées pendant la formation sont acquises et comprises. Il permet également de faire le point sur le ressenti de l'élève (stress nervosité lié à l'examen).

L'élève/ candidat présentera sa pièce d'identité à l'inspecteur présent pour son épreuve .La durée totale de l'épreuve est d'environ 1 heure. La première partie de l'examen sur 30 minutes se déroule sur le plateau où l'élève est seul avec l'inspecteur.

- l'examen pratique hors circulation de conduite.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis :

Elle est composée de plusieurs exercices :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- L'attelage et le dételage d'un ensemble,
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un minimum de 18 points sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

Si cette première partie est validée par l'inspecteur, le candidat poursuivra en circulation pour une durée de 30 minutes. L'enseignant sera présent dans la voiture.

- l'examen pratique en circulation.

. L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers

- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu à l'épreuve, vous devez obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises. Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle le bilan de compétence dans une grille d'évaluation. Le certificat d'examen du permis de conduire(CEPC), sur lequel est noté le résultat, sera envoyé au candidat soit par courrier soit téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

Ci-après modèle du bilan de compétence :

ÉPREUVE EN CIRCULATION - FICHE DE RECUEIL DU BILAN DES COMPÉTENCES GL



Candidat

Nom : _____

Prénom(s) : _____

NEPH : _____

Catégorie : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
Total général								

Observations

Examen non mené à son terme

BILAN	INSUFFISANT	FAVORABLE
-------	-------------	-----------

3.1 Parcours de formation

Formation B/AAC/CS

Apprendre à devenir un conducteur sûr demande de la concentration de l'assiduité et de la motivation.

Nous vous proposons 1 parcours pour progresser dans votre formation. Lors de la signature de votre contrat vous vous engagez donc à suivre obligatoirement ce parcours de formation décrit ci-après.

Parcours théorique :

Tous les mardis et jeudis à 17h15 des cours collectifs vous sont proposés. Ces cours sont dispensés par un enseignant de l'auto-école et traitera d'un thème précis à chaque séance. Vous trouverez en salle de code les dates et les thèmes traités pour le mois.

Thèmes traités :

- Le conducteur :

Les effets de l'alcool, des drogues et des médicaments

Les effets de la vitesse et les conséquences en cas de choc

Sécurité active et passive, l'importance de la ceinture de sécurité

Les limites humaines

- Le véhicule :

Les forces (centrifuge et cinétique) et leurs effets

Les aides à la conduite : ABS, AFU, ESP...

Les grands principes de la mécanique et de l'entretien

La réglementation : documents obligatoire, contrôle technique

- La Route :

La signalisation verticale et horizontale, Intersections, priorités, stationnement, arrêt

Les autres usagers

- **L'environnement :**

Les principes de l'éco-conduite

Etre un citoyen éco-mobile

Vous pouvez également venir vous entraîner sur les tests code de la route (questions sur DVD avec correction moniteur). Votre entraînement peut se faire a votre domicile à l'aide d'une connexion internet.

Parcours pratique :

Pour mettre en application le code de la route en voiture , la formation se fait en alternance soit par des séances d'1h ou 2h.

Pendant ses séances vous serez amenez à circuler :

- **en raz de campagne**
- **en ville**
- **en circulation dense**
- **Sur voie expresse**

(3.1)Formation BE/B96

Apprendre à devenir un conducteur sûr demande de la concentration de l'assiduité et de la motivation.

Nous vous proposons un parcours pour progresser dans votre formation. Lors de la signature de votre contrat vous vous engagez donc à suivre obligatoirement ce parcours de formation décrit ci-après.

Parcours théorique :

Nous travaillons sur la réglementation relative à la conduite d'un ensemble de véhicule, ainsi que les points relatifs à cette conduite dans le code de la route. Cet aspect de la formation est traité en salle sur les premières heures de la venue du ou des élèves en formation. Ce volume théorique (d'environ 7h) est réparti sur les trois journées de formation.

Thèmes traités :

- 1- Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles, route de nuit**
- 2- Comportement en présence d'un accident**
- 3- Conduite en montagne ou zones accidentées**

Gestes et postures- Accidents du travail

- 4- Chargement- Surcharge**
- 5- Le dépassement**
- 6- Dynamique du véhicule**
- 7- Alcool, stupéfiants, médicaments**
- 8- Eco-conduite et conduite citoyenne**
- 9- Porte à faux – Angles morts**
- 10- Comportements en tunnels et aux passages à niveau**
- 11- Systèmes de sécurités et d'aides à la conduite**

Parcours pratique :

Pour mettre en application ces principes théoriques en circulation, la formation se fait en alternance avec la partie salle.

Pendant ces séances vous serez amenés à :

- Procéder à des manipulations d'attelage et de dételage de votre remorque**
- Faire les vérifications de sécurité visant à assurer la bonne circulation de votre ensemble sur la route**
- Vous préparer à la partie dite du « socle », la première partie de l'examen BE**
- Vous familiariser avec les dimensions de votre ensemble (véhicule tracteur, remorque) hors circulation sur des parcours qui seront aménagés à l'aide de plots**
- Vous serez amené à circuler et à voir les spécificités de la conduite de votre ensemble (approche des intersections, dépassements) sur différentes routes :**
 - en rase campagne**
 - en ville**
 - en circulation dense**
 - sur route à accès réglementé**

(1.3) Programme de formation catégorie B 78

Passerelle permettant de passer d'un véhicule boîte automatique vers un véhicule boîte manuelle de catégorie B. Minimum 6 mois de permis.

Cette formation se déroule sur une durée de 7h minimum.

Cette formation est pratique. Quelques apports théoriques sont donnés par l'enseignant à bord du véhicule.

Elle comprend 2 axes de travail :

1^{er} axe :(environ 2h)

Dans un trafic faible ou nul.

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.

-réaliser des démarrages en côtes et sur plat.

2^{ème} axe (5h et+ si besoin)

Dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle en toute sécurité et adopter les techniques de l'éco-conduite.

- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur puis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

Règlement Intérieur

- ✓ L'ASR Formation AE applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au REMC (Référentiel pour une motricité Citoyenne), que vous pouvez consulter sur le tableau d'affichage de l'École de conduite.
- ✓ Nous accordons une grande importance au comportement des élèves afin de maintenir un cadre convivial. De ce fait, tout acte de violence verbale ou physique (envers les élèves ou l'équipe de l'ASR Formation AE pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'école de conduite. Il en est de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise de drogues ou d'alcool.
- ✓ Nous vous demandons de respecter les horaires de code afin de garantir le bon déroulement des séances. Après 5 minutes de retard, l'entrée de la salle de code pourra vous être refusée.
- ✓ Lors des séances de code, il est demandé aux élèves de rester jusqu'à la fin de la séance.
- ✓ Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1^{er} versement n'a pas accès à la salle de code.
- ✓ Tous les élèves Inscrits à l'ASR Formation AE doivent respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite, notamment :
 - Respecter les locaux ainsi que le matériel mis à disposition.
 - Avoir une tenue, une hygiène et un comportement correct.
 - Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'école de conduite. De même, la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite avant et pendant les leçons de code et de conduite.
 - Nous vous demandons de respecter les autres élèves sans discrimination.
 - Nous vous demandons de ne pas parler pendant les séances de code afin de garantir un endroit calme pour que tout le monde puisse se concentrer pour se préparer correctement à l'examen théorique général.
- ✓ Toute leçon de conduite non décommandée **24H** à l'avance sera considérée comme due (sauf cas de force majeure). Il en est de même de la présentation aux examens, l'élève doit annuler sa participation **8 jours** avant la date d'examen. Les frais de présentation seront dus si l'élève, après confirmation ne se présente pas.

- ✓ Lors des leçons de conduite une tenue vestimentaire propre, décente et adaptée sera demandée.
- ✓ Le compte de l'élève devra être soldé avant le passage de l'examen pratique du permis de conduire.
- ✓ La décision de présenter ou non un élève à l'épreuve théorique générale ou à l'épreuve pratique se fera en rapport avec son niveau, et après validation des compétences pendant les leçons. Un examen blanc sera effectué afin de confirmer cela. La décision finale sera prise par l'enseignant assurant la formation.
- ✓ Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, être sanctionné par un avertissement, une suspension voir l'exclusion définitive de l'école de conduite.
- ✓ Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs expliqué précédemment.
- ✓ En cas d'incendie, nous vous demandons de suivre les instructions de la personne responsable dans le calme.

Ce règlement intérieur est affiché dans les locaux de votre auto-école et remis en main propre à la signature de votre de contrat de formation.

L'équipe de l'ASR Formation AE est heureuse de vous compter parmi ses élèves et vous souhaite de réussir au mieux le parcours de formation qui vous permettra de pratiquer une conduite autonome, sur et économique.